

RÉCOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-463495

U7474

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11053

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

SAHBAN

KITALIO

Date de naissance :

18.12.68

CASA

16 NOV. 2020

Adresse :

lot 314 lejange

Boukhara

ACCUEIL SIEGE RAM

Tél. :

0663538767

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR ABDELMOUNE SAMIR

GENERALISTE ASSERMENTÉ

122, BD. DAKHLA JAMILA 5

CITE JEMAÂ - CASABLANCA

TEL. 022 37 59 00

Cachet du médecin :

4/19, 2020

CH BOUK Hakima

Date de consultation :

CH BOUK Hakima

Nom et prénom du malade :

CH BOUK Hakima

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Ashtenie

meille

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

15 NOV. 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/12/16	01	1	150,00 150	09/12/16 GENERALISTE 22, BD. FA TELEMAR TEL

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Laboratoire de Médecine d'Analyses n° 3 Bouscat</i> 02 01 22 01 7662 18 718 022133313000022	07/09/2020	6500	€ 507,--

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>										
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/> FIN D'EXECUTION <input type="text"/>										
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>										
	H <table border="1"> <tr><td>26533412</td><td>21433552</td></tr> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td colspan="2"><hr/></td></tr> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table> G B				26533412	21433552	00000000	00000000	<hr/>		00000000	00000000	35533411	11433553
	26533412	21433552												
	00000000	00000000												
	<hr/>													
	00000000	00000000												
	35533411	11433553												
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelmoumene SAMIR

Médecine Générale

Diplôme d'Echographie

Expert assermenté

122, Bd. Dakhla, Jamila 5

Cité Jemaa - Casablanca

Tél.: 05 22 37 59 00

الدكتور عبد المؤمن سمير

الطب العام

دبلوم الفحص بالصدى

خبير ملحق لدى المحاكم

122، شارع الداخلة جميلة 5

قرية الجماعة - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 37 59 00

Le : 4/9/2020

M = CH Bank MaKma

Dr. Samir.

- fib A1c
- cholesterol Total
- 25 Hydroxy vit D

Dr ABDELMOUMENE SAMIR
GENERALISTE ASSEMENTE
122, BD. DAKHLA JAMILA 5
CITE JEMAÂ - CASABLANCA
TEL. 022 37 59 00





LABORATOIRE BOUSKOURA D'ANALYSES MEDICALES

FACTURE N° : 200900142

BOUSKOURA le 07-09-2020

Mme CHBOUK Hakima

INPE :



093062826

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement	E25	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 580

TOTAL DOSSIER : 550.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent cinquante dirhams s.

*Laboratoire Bouskoura
d'Analyses Médicales
Imm. Safrir Mahor, App. n° 3 Bouskoura
Tel: 0522 01 22 01 / 0522 74 71 0
ICE: 0522 01 22 11 3000032*

vr + D : D-cure 100.000,- C.D.
25.000,- 00



مختبر بوسكورة للتحاليل الطبية

Laboratoire Bouskoura d'Analyses Médicales

Biochimie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie
Parasitologie - Mycologie - Biologie de la reproduction

Dr Zeineb Laalej
Médecin Biologiste

Date du prélèvement : 07-09-2020 à 10:59
Code patient : 20090439
Né(e) le : 06-03-1980 (40 ans)



Mme CHBOUK Hakima
Dossier N° : 20090439
Prescripteur :

BIOCHIMIE SANGUINE

Hémoglobine glyquée (HbA1c) 5.9 %
(HPLC-723 GX TOSOH)

Variant Hb Absence de variant d'hémoglobine

Interprétation des résultats selon la standardisation du NGSP:

- | | | |
|----------|-------|--|
| 4 – 6 % | | Intervalle non-diabétique. (Sujet normal) |
| < 6,5 % | | Excellent équilibre glycémique (DNID) |
| < 7 % | | Excellent équilibre glycémique (DID) |
| 8 – 10 % | | Équilibre glycémique médiocre, action corrective suggérée |
| > 10 % | | Mauvais équilibre glycémique, action corrective nécessaire |

Cholestérol total 1.92 g/l (<>2.00)
(Dosage Colorimétrique – Enzymatique) 4.95 mmol/L (<5.15)

25OH-Vitamine D total (D2+D3): 24.4 ng/ml (30.0–100.0)
(Technique: ELFA Biomérieux) 61 nmol/L (75–250)

Interprétation
– Valeurs souhaitables : 30 – 100 ng/ml (75–250 nmol/L)
– Insuffisance..... : 10 – 29 ng/ml (25–75 nmol/L)
– Carence..... : < à 10 ng/ml (<25 nmol/L)
– Toxicité..... : > à 100 ng/ml (>250 nmol/L)

Validé par : Dr. LAALEJ Zeineb

Laboratoire Bouskoura
d'Analyses Médicales
Imm Sidi Maher, App N° 3 Bouskoura
Tel: 0522 01 22 01 / 06 62 78 71 81
ICE: 00133313000022